



16ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 15180 | De M. Pierre-Henri Dumont (Les Républicains - Pas-de-Calais) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > police | Tête d'analyse >Maintien des CRS et gendarmerie mobile dans le Calais pendant les JO 2024 | Analyse > Maintien des CRS et gendarmerie mobile dans le Calais pendant les JO 2024. |
| Question publiée au JO le : 13/02/2024 Date de signalement : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le maintien des effectifs de CRS et gendarmerie mobile sur le territoire du Calais pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En effet, 3,5 compagnies de CRS stationnent de manière continue dans le Calais afin de participer à la lutte contre l'immigration clandestine, en particulier en sécurisant les sites du tunnel sous la Manche et du port de Calais. S'il est d'ores et déjà acquis - et c'est regrettable - que les CRS de plages ne seront pas déployés cet été pour surveiller les baignades, il apparaît que le flou subsiste en ce qui concerne les CRS dédiés à la lutte contre l'immigration clandestine. Aussi, il lui demande s'il peut lui confirmer que le territoire du Calais continuera à bénéficier des 3,5 compagnies de CRS dédiées à la lutte contre l'immigration clandestine pendant le temps des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.